

BRUXELLES IGNORE LES GENS DU VOYAGE

Partie I : Terrains privés : où vivent les gens du voyage ? A quels écueils sont-ils confrontés ?

Les gens du voyage sont victimes de nombreux préjugés. Quand on parle d'eux, notamment dans la presse, c'est rarement pour dénoncer les difficultés auxquelles ils doivent faire face pour vivre selon leurs aspirations. La critique, sans concession, porte systématiquement sur leur gestion des aires d'accueil : vandalisme, destruction, manque d'entretien... Un tableau toujours à charge. Personne ou presque pour se préoccuper de leur droit à se loger décemment, alors qu'ils peinent à trouver où s'installer. A Bruxelles, les gens du voyage habitent aussi la ville, parfois depuis plusieurs générations, sans reconnaissance et surtout sans aucun soutien politique.

Des gens du voyage... « sédentarisés »

Dans l'imaginaire collectif, les "gens du voyage" sont perçus comme des groupes itinérants, sans véritable ancrage. Or, si le logement (la caravane) est très souvent mobile, l'itinérance, est, elle, en réalité plutôt relative. Les groupes voyagent pour visiter la famille, participer à de grands rassemblements religieux ou travailler, mais les temps de déplacement sont limités, de plus en plus d'ailleurs. Les situations sont variables, mais on observe toutefois une tendance à la stabilité. La difficulté de trouver des aires d'accueil lors des déplacements, en Belgique ou à l'étranger, explique en partie ce pas vers plus de sédentarité.

En Flandre et à Bruxelles, ils seraient 3% seulement à se déplacer presque toute l'année¹. On parle donc bien de familles qui vivent dans la Capitale, en caravane, selon leurs aspirations ou en logement fixe parfois, faute de terrains. Mais l'absence d'aires d'accueil résidentielles à Bruxelles entraîne aussi paradoxalement pour certaines personnes, une errance forcée.

Qu'ils se disent "Roms", "Manouches" "Sintis" ou "Voyageurs"², leur ancrage territorial est grand. **Ils sont à Bruxelles ou dans les environs proches depuis des générations et sont de nationalité belge.** Leur réalité n'est pas celle des Roms³ arrivés plus récemment d'Europe de l'Est et des Balkans (années 90), fuyant pauvreté et discrimination et qui cherchent à s'établir légalement en Belgique, hors de tout nomadisme.

Parmi les gens du voyage, on compte aussi ceux de passage, issus d'autres régions ou d'autres pays, qui ont eux plutôt besoin d'espaces temporaires pour séjourner (quelques semaines) et qui se trouvent tout aussi démunis en traversant Bruxelles. Sans nier leurs besoins, c'est bien d'un plaidoyer pour des terrains résidentiels dont il est question dans cet article, et ce, en faveur de familles bruxelloises non-reconnues aujourd'hui dans leur manière d'habiter la ville.

Des chiffres

¹GEURTS Koen, *Les gens du voyage à Bruxelles et la pénurie d'emplacements*, Asbl Foyer, 2015

²Les "voyageurs" sont des Belges d'origine locale, héritiers de métiers ambulants en voie de disparition (aiguiseur de couteaux...), qui se sont recyclés dans le commerce des pneus ou de la ferraille.

³*Les Roma de Bruxelles. La situation à Bruxelles des Roma venant de l'Europe de l'Est. Leur vie.* Asbl Foyer, 2003-2004.

Les données manquent à l'échelle régionale. Un sondage réalisé en 2018 par l'asbl Foyer, auprès des gens du voyage, a permis de recenser 34 familles (ménages) occupant principalement des terrains privés à Anderlecht, Haren, Molenbeek et Neder-over-Heembeek. Et par ailleurs, 71 familles bruxelloises en errance autour de la Région, faute d'emplacements durables et une quinzaine d'autres installées dans des appartements pour les mêmes raisons⁴. Soit 120 familles qui résident ou souhaiteraient résider en habitat mobile à Bruxelles.

La situation a évolué défavorablement depuis lors, puisque certains terrains ont été perdus au profit de développements immobiliers ou fermés par ordre du Bourgmestre⁵.

Il n'y aurait plus à ce jour qu'une trentaine d'emplacements⁶ (un emplacement = une caravane), soit à peine de quoi couvrir 25% des besoins. Cette instabilité imposée a des conséquences lourdes pour les familles, au niveau socio-économique évidemment mais aussi au niveau de la scolarité des enfants. Du reste, les terrains privés qui sont encore occupés ont un avenir incertain.

Habitat mobile, repère juridique

L'habitation sur roues est reconnue comme logement depuis 2012 à Bruxelles.⁷ On s'attendait à ce que dans la foulée, ce premier pas en engage d'autres et permettent de lever les obstacles, essentiellement urbanistiques, qui empêchent une installation légale et durable sur les terrains.

Pour placer une caravane sur un terrain, il faut un permis d'urbanisme. Une autorisation difficile à obtenir auprès des communes. Considérée trop souvent à tort, comme une seconde résidence ou une installation récréative qui n'a pas sa place en zone résidentielle ou mixte, la caravane est soit interdite, soit juste tolérée⁸. Le PRAS (le plan régional d'affectation du sol) pourrait donner cette légitimité qui manque aux gens du voyage en leur reconnaissant une place spécifique dans des zones dédiées au logement⁹, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

En 2015, sur l'ensemble des emplacements privés existants, seuls 18% avaient un permis d'urbanisme¹⁰ et à durée limitée seulement¹¹ (donc renouvelable ou... pas !). Le plus souvent, les gens du voyage occupent des terrains sans autorisation et risquent à tout moment d'en être expulsés. Même ceux qui sont propriétaires ne sont pas totalement à l'abri.

Autre argument soulevé par les communes pour empêcher l'installation, le fait que le terrain ne soit ni adapté, ni équipé. En 2012, le Code du logement promettait de produire ses effets sur la question des normes justement (salubrité, sécurité et équipement)¹². Huit ans plus tard, les arrêtés d'exécution sont toujours attendus. Des règles minimales lèveraient le flou sur l'adéquation ou pas des terrains

⁴ GEURTS Koen, *Les gens du voyage à Bruxelles et la pénurie d'emplacements*, Asbl Foyer, 2015, page 15.

⁵Rue des Trèfles par exemple ou rue Dante à Anderlecht. Voir aussi : <https://www.unia.be/fr/articles/expulsion-des-gens-du-voyage-une-urgence-humanitaire>

⁶Entretien avec Koen Geurts, asbl Foyer, septembre 2019

⁷Code bruxellois du logement. La Flandre reconnaît la "roulotte" comme logement depuis 2004. En Wallonie, l'habitat mobile est reconnu depuis septembre 2019 via un décret plus large qui consacre l'habitation légère sous toutes ses formes (intégré au Code wallon de l'habitation durable).

⁸BERNARD N., MOONS N., *Les difficultés d'accès au logement des Roms et gens du voyage en Belgique*, Rights, Equality & Citizenship Programme of the European Union, 9 pages.

⁹Et quand bien même le PRAS évoluerait, les communes auraient toujours beau jeu de refuser le PU pour d'autres motifs plus flous encore, comme celui de l'aménagement harmonieux du quartier par exemple (utilisé celui-là pour imposer des gabarits, densités et donc aussi des types d'habitat...).

¹⁰GEURTS Koen, op.cit., p.16

¹¹Par dérogation au COBAT, la Région impose un renouvellement annuel du permis d'urbanisme pour les installations mobiles à usage d'habitation (permis d'un an). Arrêté du 29 janvier 2004 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux permis d'urbanisme à durée limitée.

¹²Article 191 du Code bruxellois du logement.

(et leurs éventuelles adaptations) et garantiraient surtout des conditions de vie dignes à leurs occupants.

On a l'impression que les mesures à prendre du côté politique ne sont pas hors de portée, mais qu'il y a une forme d'indifférence de la Région et des communes à l'égard des gens du voyage, ou de crainte qu'une législation progressiste attire une communauté qui souffre encore aujourd'hui de très nombreux stéréotypes¹³.

On ne sent pas de volonté politique d'améliorer le sort des familles. On l'a dit, rien n'est fait pour renforcer leur stabilité ou leur sécurité juridique (administrative) sur les terrains privés. Mais rien n'est fait non plus pour répondre aux besoins en espace des familles. Il y a aussi un manque flagrant d'emplacements gérés par les pouvoirs publics.

...

Cette analyse est publiée à l'aide de subsides de la Région de Bruxelles-Capitale, Insertion par le logement et avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

¹³Vu dans la presse récemment : <https://www.lalibre.be/debats/opinions/non-les-gens-du-voyage-n-ont-pas-tous-des-dents-en-or-5e0f036bd8ad58130d097533>, mais aussi <https://www.alterechos.be/mauvaise-presse-pour-les-gens-du-voyage/>